

M. BLAKE : En même temps que ceci l'on pourrait s'entendre pour inscrire la motion à l'ordre du jour.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dois-je comprendre que l'entente avec l'honorable premier ministre comporte que cette affaire sera le premier ordre du jour, mardi ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je dois dire que la motion signalera les lettres publiées dans le *Globe*, et insérées maintenant dans nos procès-verbaux, et que je demanderai alors que la chambre se prononce sur la conduite tenue par l'honorable député.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que l'honorable préopinant, en justice pour l'honorable député, rédiger la motion et la faire insérer dans les procès-verbaux.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aurais essayé de faire la chose dans un délai raisonnable. L'honorable député de Lincoln (M. Rykert) est au courant de tout ceci depuis assez longtemps déjà, et il devrait être tout à fait suffisant d'insérer la motion dans l'ordre du jour vendredi ou samedi, ce qui lui laissera deux jours pour en prendre connaissance.

M. RYKERT : Procédez aussi tôt que vous le voudrez. Votre motion ne m'effraie nullement. Je m'occuperai de vous ensuite.

OBSERVANCE DU JOUR DU SEIGNEUR.

M. CHARLTON : Je demande qu'il me soit permis de présenter un bill (n° 110) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur.

Je demanderai, M. l'Orateur, la permission de suivre la coutume de la Chambre des Communes anglaise, et de faire quelques observations à la première lecture de ce bill. L'Alliance fédérale du jour du Seigneur a été organisée, il y a près de deux ans, à Ottawa, et, à la réunion de cette alliance, les questions suivantes ont été discutées et les motions qui suivent ont été faites.

Le vendredi soir, 20 avril 1888, une conférence de représentants des divers corps religieux a eu lieu à l'hôtel de ville d'Ottawa pour discuter l'opportunité de travailler en commun à favoriser l'observance convenable du jour du Seigneur. Il y avait à cette réunion des ministres représentant toutes les dénominations religieuses, et parmi les laïques, un grand nombre de sénateurs et de membres du parlement.

L'honorable G. W. Allan, président du Sénat, fut élu président de l'assemblée.

A cette réunion, il fut convenu, sur la proposition de l'archidiacre Lauder, appuyé par John Charlton, M. P. : 1o D'organiser une alliance pour la protection et le maintien de l'observance convenable du jour du Seigneur.

Sur la proposition du Révd Dr Armstrong, appuyé par le sénateur McKay : 2o D'adresser une circulaire aux directeurs des diverses compagnies de chemins de fer, leur rappelant leur devoir au sujet du jour du Seigneur.

Sur la proposition du Révd J. Scanlon, appuyé par le Dr Thorburn : 3o De nommer un comité chargé d'étudier le côté légal de la question du dimanche, et de faire rapport sur la possibilité d'obtenir une législation supplémentaire ; ce comité devant être composé de l'honorable sénateur Allan, l'honorable John Macdonald, John Charlton, M. P., George Jamieson, M. P., le professeur Weldon, M. P.

Sur la proposition de l'honorable John Macdonald, appuyé par le Révd J. Wood : 4o De chercher à éclairer l'opinion publique relativement à l'observance du dimanche par la chaire, par la presse et par pétitions.

Sur la proposition du Dr. Armstrong, appuyé par le Révd H. Pollard : 5o De demander aux divers corps religieux de nommer des délégués qui les représenteront dans l'Alliance.

Les officiers suivants ont été nommés :—Président, l'honorable sénateur Allan ; vice-présidents, l'honorable John Macdonald, John Charlton, M. P., l'archidiacre Lauder et l'honorable J. Macdonald (C.-A.) Ces derniers, avec un comité de ministres résidents, devaient soumettre une constitution pour adoption à la prochaine réunion annuelle.

Les officiers suivants ont été choisis pour cette organisation : Président, l'honorable J. W. Allan ; vice-présidents : Ontario, M. John Charlton, M. P. ; Québec, le révérend John Scanlon (Montréal) ; Nouveau-Brunswick, le président de la société de Saint-Jean établie pour favoriser l'observance convenable du jour du Seigneur ; Nouvelle-Ecosse, le président de la société d'observance du jour du Seigneur, de Halifax ; Ile du Prince-Edouard, l'honorable David Laird ; Manitoba, le très révérend évêque Machray, D. D. ; territoires du Nord-Ouest, le très révérend évêque Pinkham D. D. ; Colombie Anglaise, l'honorable W. J. Macdonald. Secrétaire, le révérend Dr Armstrong (Ottawa). Trésorier, George Hay (Ottawa). Comité exécutif : révérend Jos. White, révérend H. Pollard, révérend John Wood, révérend G. McRitchie, révérend T. W. Winfield, révérend W. J. Grothers, John Charlton, M. P., shérif Sweetland, Dr Thorburn, MM. John, A. Cameron, Wm Porter, Frank P. Brouson, Paul M. Robins, Neil McKinnon.

A une réunion tenue l'année suivante, un comité fut nommé pour faire rapport sur le pouvoir de cette chambre de légiférer touchant l'observance du jour du Seigneur, et le rapport suivant fut présenté.

Résolu que cette assemblée est d'opinion que le parlement du Canada a le pouvoir de passer des lois pour assurer une meilleure observance du jour du Seigneur. L'article 91, paragraphe 27, de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord confère au parlement du Canada le pouvoir de passer des lois criminelles. Il est donc évident que le parlement peut, en vertu de ce paragraphe, légiférer sur l'observance du jour du Seigneur, en déclarant que la violation de la loi, dans ces matières, sera un délit. Nous sommes en outre d'opinion que le pouvoir de passer des lois pour la paix, l'ordre public et le bon gouvernement du Canada comprend le pouvoir d'assurer l'observance convenable du jour du Seigneur, au moyen d'une législation appropriée. Nous croyons aussi qu'une législation assurant la meilleure observance du jour du Seigneur dans les affaires relatives au trafic général des chemins de fer, à l'administration du service des postes, et à l'administration des chemins de fer et des canaux appartenant au Canada, est on ne peut plus nécessaire dans l'intérêt de la paix, de l'ordre public et du bon gouvernement dans la Confédération canadienne.

Un comité composé de l'honorable député d'Albert (M. Weldon) et de moi fut nommé pour préparer un bill conformément à cette résolution. La question de l'observance du jour du Seigneur provoque incontestablement la sympathie et la coopération active de toutes les sociétés évangéliques du Canada. Le sentiment manifesté par ces associations est indiqué d'une façon passablement claire dans les résolutions présentées devant le synode fédéral de l'église anglicane à ce sujet. La résolution fut présentée par l'honorable G. W. Allan et, vu qu'elle est concise, je vais la lire comme exemple de l'action prise par les différents corps religieux du Canada :

Que ce synode demande par pétition au parlement du Canada, à sa prochaine session, de passer des lois de nature à assurer la meilleure observance du jour du Seigneur au Canada dans toutes les affaires relatives au trafic général des chemins de fer, à l'administration du service des postes, et à l'administration des chemins de fer et canaux appartenant au Canada, de même que dans toutes les autres affaires sur lesquelles le gouvernement a le contrôle, et que cette pétition soit signée au nom de ce synode par les officiers présidents de chaque chambre.

Cette motion fut appuyée par le doyen Carmichael, et adoptée à l'unanimité. L'Alliance du jour du Seigneur dans ce pays travaille à cette œuvre de